



**CONSEIL MARITIME DE LA FACADE
MANCHE EST – MER DU NORD**

DELIBERATION

donnant mandat à la commission permanente pour exprimer l'avis du conseil maritime de la façade sur le projet de stratégie nationale pour la mer et le littoral

Le conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord,

- VU** le code de l'environnement, et notamment les articles L.219-6-1 et R.219-1 et suivants ;
- VU** le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles R.133-1 et suivants ;
- VU** l'arrêté ministériel du 27 septembre 2011 relatif à la composition et au fonctionnement des conseils maritimes de façade ;
- VU** le règlement intérieur du conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord ;

SUR PROPOSITION du directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord, secrétaire du conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord ;

CONSIDERANT la nécessité pour le conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord de rendre un avis, par l'intermédiaire de sa commission permanente, sur le projet de stratégie nationale pour la mer et le littoral qui lui sera soumis avant sa publication fixée en septembre 2016 ;

Après délibération en séance du 27 avril 2016,

DECIDE

Article 1 Le conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord donne mandat à sa commission permanente pour émettre son avis sur le projet de stratégie nationale pour la mer et le littoral élaboré par le ministère chargé de la mer et validé par le bureau du conseil national de la mer et des littoraux.

Dans le cadre de l'appréciation de ce projet, il demande à la commission permanente de se montrer vigilante quant au respect des particularités socio-économiques et de gouvernance des façades maritimes.

Le président de la commission permanente fera rapport à la prochaine assemblée plénière de l'avis rendu dans le cadre de ce présent mandat.

Article 2 Le directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord, secrétaire du conseil maritime de la façade, est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de la direction interrégionale de la mer Manche Est – mer du Nord : (<http://www.dirm-memn.developpement-durable.gouv.fr/conseil-maritime-de-facade-cmf-r149.html>).

À Rouen, le

La préfète de la région Normandie,
préfète de la Seine-Maritime



Nicole KLEIN

À Rouen, le

Le préfet maritime de la Manche
et de la mer du Nord



Pascal AUSSEUR